Trente-troisième Année. — N° 187 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 5 JUILLET 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 4 JUILLET 1888

LE MAIRE DE CARCASSONNE

L'affaire de Carcassonne, au sujet de laquelle le gouvernement avait reçu du Sénat un blâme unanime, est revenue mardi devant la Chambre qui, par 320 voix contre 172, a favorisé le cabinet d'un vote de confiance.

« On veut déshonorer le ministère ? » s'est écrié M. Floquet, à la fin d'un discours ampoulé et prud'hommesque.

M. Floquet se trompe! le ministère s'est déshonoré lui-même.

Le maire de Carcassonne a été condamné deux fois par la justice de son pays ; il est avéré qu'il avait commis des fraudes électorales audacieuses.

M. Floquet a trouvé, pour les désigner, un doux euphémisme : « M. Jordanne, a dit le président du conseil, a eu *l'idée regrettable de forcer* le nombre des bulletins pour n'avoir pas à procéder à un second tour.

C'est de ce maire-là que le président du conseil a pris la défense, c'est ce singulier magistrat radical qu'il a mis sous son égide, et qui continuera à unir les jeunes Carcassonnais aux tendres Carcassonnaises !

Que penser d'un gouvernement qui soutient ainsi le coupable et soutient l'innocent ?

La Chambre s'est associée à cette conduite.

Il faut dire, à sa décharge, que l'interpellation a été présentée par M. Flourens.

Le choix était des plus mauvais.

Il était difficile qu'on écoutât un ancien ministre attaquant ses successeurs ; de plus, M. Flourens est parent du substitut déplacé, ce qui permettait de suspecter son indépendance.

Enfin, M. Flourens, élu dans les Hautes-Alpes, grâce à la pression officielle que l'on sait, ne pouvait guère être pris au sérieux.

Aussi, M. Floquet n'a-t-il guère répondu qu'à M. Waldeck-Rousseau, venu à la rescousse.

Le président du conseil a alors parlé en homme sur le point d'être sacrifié à des rancunes, à des ambitions de partis.

Il a passé en revue tout ce qu'il avait fait du bien, selon lui, en ajoutant qu'il laisserait à ses successeurs le pays calme et débarrassé du boulangisme.

Bref, une véritable oraison funèbre,
Elle n'est qu'anticipée.

L'ORGANISATION DES COLONIES

Il est bon, pour une grande nation, de posséder des colonies, mais à la condition expresse qu'elle sache les administrer avec assez de sagesse et de circonspection pour qu'elles soient une espérance de revenus et non une perpétuelle source de dépenses, un débouché pour les marchandises et non pour les capitaux seulement.

En France, nous remplissons assez mal notre rôle vis-à-vis de nos possessions d'outre-mer. Elles nous ont coûté beaucoup d'hommes pour la conquête et la pacification; elles nous coûtent encore beaucoup d'argent et ne sont pas, pour notre commerce et notre industrie, le secours qu'elles pourraient être. La grande cause de cette situation regrettable, c'est le défaut d'organisation.

Aussi lira-t-on avec le plus vif intérêt le remarquable ouvrage que vient de publier M. Paul Dislère sous ce titre : *Notes pour l'organisation des colonies*. C'est un travail considérable que celui auquel s'est livré l'éminent conseiller d'Etat et qu'il a fait paraitre sous ce modeste titre. Le livre est des plus importants, en raison, non de son volume, mais de la grande quantité d'idées, souvent justes, toujours intéressantes, qui y sont remuées.

Nous allons essayer d'en indiquer les grandes lignes, regrettant de ne pouvoir reproduire avec plus de fidélité et commenter avec plus d'extension les projets exposés.

Les premières questions que se pose l'auteur sont celles-ci : « La France doit-elle conserver son empire colonial ? doit-elle chercher à l'étendre ? »

M. Dislère est opposé à toute occupation nouvelle, mais il ne l'est pas moins à un abandon des possessions actuelles et *utiles*. Les seules qui ne le soient pas sont, à ses yeux, Madagascar et le Congo. Il affirme que nos exportations à Madagascar ne sont pas susceptibles de s'augmenter dans une proportion sensible. Il trouverait bon qu'on se retirât complètement des affaires du pays (après une nouvelle expédition qu'il juge probable) pour abandonner les quelques territoires que nous y occupons et pour réclamer en échange une contribution de guerre considérable, exigeant comme compensation, jusqu'au paiement intégral, la faculté pour nos nationaux de posséder et l'entrée en franchise de toutes nos marchandises. Il reste à savoir si un tel traité serait respecté et si nous ne serions pas forcés, pour en assurer l'exécution, de recourir aux armes, alors que nous n'aurions plus aucun établissements militaire dans l'île.

Quoi qu'il en soit, et au point de vue général, M. Paul Dislère est d'avis qu'un pays a un grand intérêt à posséder des territoires sur différents points du globe, et cela pour des motifs qui se rattachent à cinq ordres de considérations : l'expansion de la race, l'extension des pouvoirs de l'Etat, les intérêts commerciaux, la constitution de point d'appui en cas de guerre maritime, et la création de colonies pénitentiaires.

Sauf Madagascar et le Congo, M. Dislère est donc partisan de la conservation de notre domaine colonial ; il croit même à la possibilité de tirer grand parti des mines de charbon du Tonkin ; il réhabilite le climat de l'Indo Chine, calomnié, parait-il, et fait ce beau rêve d'y créer, sur le territoire même, à l'aide de *contre-maîtres français*, des usines et des ateliers.

* *

Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur nos possessions d'outre-mer, M. Dislère les distingue en deux parties : 1° les colonies assimilables à la métropole, 2° celles qui ne le sont pas. C'est alors que le sympathique *conseiller d'Etat entre dans* le vif de son sujet et dans la plus neuve et la plus personnelle.

La théorie de M. Dislère est celle-ci : il est possible d'assimiler à la métropole, en les considérant comme *trois départements français*, trois de nos colonies : la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Ces populations sont agglomérées; les communes existent et fonctionnent régulièrement; la population totale dans chaque établissement est assez pour constituer une unité administrative; les étrangers y sont moins nombreux, sauf à la Réunion, que dans certains départements de France. Quant à l'éloignement, on ne peut pas tenir plus compte qu'on ne l'a fait lors de l'annexion de la Corse, maintenant que les paquebots rapides et le télégraphe nous ont considérablement diminué les distances.

Naturellement, M. Dislère ne prévoit pas une assimilation absolue : les pouvoirs des préfets de ces trois nouveaux départements seraient étendus et augmentés de quelques-unes des prérogatives *actuelles des gouverneurs. Dans le cas de menaces* de troubles intérieurs, le préfet pourrait requérir du commandant militaire les déplacements de troupes qu'il jugera nécessaires. Nous craignons qu'il n'y ait, dans le parallélisme des pouvoirs civil et militaire, une source de conflit qui n'existe pas en France, où le président du conseil peut mettre fin au dissident en quelques heures, mais pouvant être préjudiciable aux intérêts d'une colonie qui devra attendre un mois au moins avant de savoir à qui elle doit obéir.

Nous ne pouvons suivre l'éminent conseiller d'Etat dans tous les développements qu'il donne à son idée, si digne d'être mise à l'étude ; nous nous contenterons d'ajouter, quant à ce qui concerne les colonies assimilables, qu'il indique les mesures transitoires à prendre et le régime financier à suivre. Peut-être, sur ce dernier point, l'application de son système provoquerait-elle des mécontentemens dans les colonies ou des désillusions dans la métropole ; il est impossible de se prononcer sur la seule lecture d'un simple exposé.

* *

Quant aux colonies non assimilables, M. Dislère voudrait les voir partagées en deux gouvernements généraux : Indo-Chine et côte orientale d'Afrique, et huit gouvernements : Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane, Sénégal, Congo, Obock, Inde, Nouvelle-Calédonie et Tahiti. L'auteur propose de créer un *organisme nouveau*, une assemblée coloniale composée de délégués des colonies et d'un certain nombre de sénateurs et de députés élus par leurs Chambres respectives. Ce serait un paiement colonial au petit pied qui remplacerait le conseil supérieur des colonies.

Pour l'Indo-Chine, M. Dislère propose un gouverneur général résidant à Saïgon et l'institution d'un conseil supérieur composé, sous la présidence du gouverneur général, de cinq chefs d'administration, d'un lieutenant-gouverneur et des résidents supérieurs.

Les emprunts de l'Indo Chine seraient autorisés par une loi et les comptes soumis à l'approbation du Parlement.

Après avoir tracé ainsi pour chacune des colonies un projet très étudié, dénotant une profonde érudition et un grand sens politique, M. Dislère s'occupe des moyens à employer pour développer le commerce de la Métropole avec les possessions *d'outre-mer* ; il estime qu'il faut arriver à un régime protecteur sérieux. Ne pourrait-on faire mieux, dit-il, et recourir à la surtaxe de pavillon ?

Quelques mots maintenant sur nos colonies *pénitentiaires : M. Dislère désirerait qu'on réduisît* le nombre des forçats et que, pour les grands criminels, l'envoi aux colonies devienne une faveur, une récompense et non une peine.

LE VOYAGE DU GÉNÉRAL BOULANGER EN ILLE-ET-VILAINE

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, le général Boulanger va faire un voyage en Bretagne.

Accompagné de MM. Laguerre, Le Hérissé, Laisant et le comte Dillon, il quittera Paris, samedi matin 7 juillet.

Il se rendra directement à Antrain, chez M. Le Hérissé, par la ligne de Granville, en passant par Dreux, Polligny et Pontorson.

Le lendemain dimanche, le général ira en voiture, avec ses amis, d'Antrain à Rennes.

Il assistera aux courses dans l'après-midi, et, le soir, se rendra au banquet populaire de douze cents couverts organisé par le comité national républicain, comité qui s'est formé à Rennes aussitôt qu'on a appris que le général devait venir en Ille-et-Vilaine.

Ce banquet sera présidé par M. Le Bastard, ancien sénateur, maire de Rennes, qui passe dans ce département pour être l'un des plus fermes soutiens de l'opinion républicaine.

Voici du reste, la lettre adressée par la commission d'organisation du banquet à M. Le Bastard, et la réponse de ce dernier :

« Rennes, le 30 juin 1888.

» Monsieur Le Bastard, maire de Rennes,

» Le général Boulanger, notre compatriote, devant arriver à Rennes le 8 juillet, un groupe de républicains, constitué en comité, a résolu d'organiser un banquet en son honneur.

» *Nous vous prions, monsieur le maire*, de vouloir bien mettre, à cet effet, la halle des Lices (côté est) à notre disposition.

» Nous vous prions également d'accepter la présidence de ce banquet, non à un titre officiel, mais en raison de votre attachement à la démocratie, de votre dévouement à la république et de l'autorité que vous avez acquise, par l'énergie avec laquelle vous avez lutté contre l'Empire, l'Ordre moral et l'opportunisme.

» Agréez, monsieur Le Bastard, l'hommage de notre respect et l'assurance de nos meilleurs sentiments. *« La commission d'organisation. »*

Voici la réponse de M. Le Bastard :

« Paramé, 30 juin 1888.

» Messieurs et amis,

» Je serai très fier de présider le banquet que vous organisez en l'honneur du général Boulanger, et je vous remercie d'avoir pensé que mes antécédents politiques me désignaient pour souhaiter la bienvenue à notre éminent compatriote dans cette fête républicaine.

» Comptez sur moi, et recevez mes cordiales salutations. » E. LE BASTARD. »

» P.-S. — Je donne des ordres pour que la halle des Lices soit mise à votre disposition. »

Le général Boulanger a reçu, de son côté, la lettre suivante :

« Rennes, le 1er juillet 1888.

» Général,

» L'année dernière, à l'occasion du concours régional, les vaillantes populations d'Ille-et-Vilaine se préparaient à fêter votre arrivée et à acclamer leur compatriote, qui, dans son passage au ministère de la guerre, avait su rassurer la démocratie et inspirer la confiance à la nation tout entière.

» Grande a été leur déception quand les événements politiques de mai 1887 vous ont empêché de tenir votre promesse.

» Apprenant aujourd'hui que vous visiterez Rennes, votre pays natal, le 8 juillet, nous vous prions d'accepter une place au milieu de nous, au modeste banquet que nous avons résolu d'organiser le même *jour*, à sept heures du soir, en votre honneur.

» Nous serons heureux, général, de saluer en vous le patriote républicain.

» Veuillez agréer, général, l'hommage de notre respectueuse sympathie.

» *Pour la commission d'organisation,*

» Le président, A. VIEILLE. »

Le général a immédiatement télégrahié à M. Vieille :

» J'accepte avec le plus vif plaisir votre fraternelle invitation, heureux que je suis de me retrouver au milieu de mes compatriotes réunis.

» Général BOULANGER. »

A ce banquet, le général prononcera un grand discours appelé à un certain retentissement dans le pays.

Il ira passer la journée le lundi à Saint-Malo, Saint-Servan, et assistera à un dîner intime, qui lui sera offert par ses amis, dans cette dernière ville.

Le mardi 10 juillet, au matin, départ de Saint-Malo pour rentrer à Paris par Pontorson et Fougères.

Le général s'arrêtera trois heures dans cette dernière ville pour y déjeuner, et arrivera à Paris à onze heures et demie du soir. E. BOIS-GLAVY.

LA SÉANCE D'HIER *ET LA PRESSE*

Le *Gaulois* :

« C'est ce qu'on appelle une victoire pour le ministère.

» Il ressort de tout ceci :

» 1° Que la majorité est prête à toutes les hontes et digne de toutes les servitudes.

» 2. Que la droite, qui n'avait ni chargé ni allumé cette mine infructueuse, est, à cette heure, l'unique défenseur de la justice et de la sincérité électorale.

» Elle a voté selon les règles de l'honnêteté. Il viendra peut-être un jour où ces règles se confondront avec celles de la politique.

» 3° Que le gouvernement s'est associé aux indignes manœuvres des faussaires électoraux, les a endossées et les a effrontément défendues.

» S'il est des victoires qui déshonorent, ce sont bien celles-là.

» S'il est des succès qui tuent, ce sont bien ceux-là. »

La *Lanterne* :

« Cette victoire n'en est une pour M. Floquet que s'il poursuit ses avantages sans défaillance. Il *ne faudrait pas que ce fût une fougue passagère*, suivie d'un retour aux anciennes hésitations. Après les paroles, il faut des actes et des actes qui ne se fassent point attendre. On a fait sentir le caveçon à la Chambre ; il faut donner confiance au pays et le pays ne se contente plus de discours. »

Le *XIXe Siècle* :

« L'échec des interpellateurs a donc dépassé tout ce qu'on pouvait supposer. Le gros du parti opportuniste lui-même n'a pas osé courir l'aventure d'une crise ministérielle, et, pour cette fois, il s'est déclaré partisan de la stabilité ministérielle, bien qu'il ne fût pas au pouvoir. »

L'*Intransigeant* :

« M. Floquet avait beau jeu avec des adversaires aussi entamés. Il a pris le taureau par les cornes et n'a pas eu de peines à le jeter pantelant dans l'arène. Mais les ferrystes ne se découragent pas pour un échec. Ils n'ont pu réussir à renverser le cabinet sur l'affaire de Carcassonne : ils le culbuteront sur une question de finance, la commission du budget étant tout entière à eux. M. Rouvier n'en a pas été nommé président pour le médiocre plaisir de chercher à rétablir un équilibre budgétaire qu'on ne rétablit jamais, Zafiropoulos, son premier maître, lui a inculqué des idées plus pratiques.

» Le ministère tombera donc, comme nous le lui avons prédit dès le premier jour. Il avait pourtant un infaillible moyen de vivre, que nous avions indiqué et qu'il a repoussé avec horreur : c'était de faire rentrer dans le cabinet le général Boulanger qui l'aurait soutenu et défendu de sa popularité, au point que, pas plus au Sénat qu'à la Chambre, les ferrystes et les réactionnaires n'auraient osé porter sur le gouvernement leurs mains aussi scélérates que leurs conventions. »

Le *Petit Moniteur* :

« Si M. Floquet n'a pas été renversé hier c'est parce que, tout simplement, les députés opportunistes se sont dit qu'il valait mieux ne point retarder le départ pour les vacances. La plupart d'entre eux se sont abstenus dans ce vote. Et, *moralement*, dans un tel cas, l'abstention vaut un vote défavorable.

» Ce sera pour la rentrée, à propos de la discussion du budget. M. Floquet ne se chauffera point, cet hiver, aux cheminées de la place Beauveau.

» En vérité, il est temps de se débarrasser de ce politicien ridicule, qui se croit Machiavel et qui n'est que Prudhomme. C'est trop qu'il ait pu faire illusion un instant; tout vaudra mieux que lui. »

Le *Soleil* :

« La situation dévoilée par l'interpellation d'hier est claire : l'opportunisme se meurt. Il a encore des chefs comme le centre gauche ; comme le centre gauche, il n'a plus de soldats. Il comptait pour relever ses affaires sur le Sénat ; hier le Sénat a été encore plus battu que lui.

» Le terrain se dégage de plus en plus. Bientôt les moins clairvoyants seront forcés de reconnaître que pour faire face au progrès chaque jour plus grands de la Révolution, le pays ne peut plus compter sur autre chose que sur la Monarchie. »

La *République française* :

« M. le président du conseil a réclamé le vote de confiance. Il avait semblé à M. Récipion et à M. de La Berge que le vote de l'ordre du jour pur et simple eût été suffisant.

» La Chambre en a jugé autrement à une forte majorité. L'Union des gauches ne pouvait refuser la confiance à un cabinet dont le chef venait de dénoncer ses ténébreux complots ; l'Extrême-Gauche ne pouvait refuser la confiance à un cabinet qui venait de proclamer, dans un magnifique langage, les beautés de la politique de transaction. Trois cent trente-neuf représentants du peuple se sont donc jetés, avec effusion, dans les bras les uns des autres.

» C'était tout à fait émouvant. Cela n'empêchera point la *Justice* de déclarer que l'interpellation avait pour but de précipiter le cabinet; que la *République française*, en affirmant le contraire, se moquait du monde, et que cette bande d'affreux conjurés était entrée au palais Bourbon *flourens quem devoret*. On ne s'est embrassé de part et d'autre qu'avec plus de tendresse. »

Les *Débats* :

« L'éloquence de M. Floquet et les applaudissements frénétiques qui lui ont été prodigués par l'Extrême-Gauche n'ont pas effacé le blâme qui a été infligé par le Sénat tout entier à son ministre de la justice. Il demeure constant que, pour complaire aux socialistes de l'Aude, pour calmer le mécontentement d'un député radical et boulangiste, pour obéir aux sommations de la rue, le gouvernement a frappé un magistrat coupable seulement d'avoir eu la main trop ferme contre un fraudeur et un falsificateur de scrutin.

» Il demeure constant que, malgré les faits survenus postérieurement à la réélection de ce maire et qui, comme M. Waldeck-Rousseau l'a amplement démontré, suffisaient pour autoriser le gouvernement à prendre une nouvelle mesure contre lui, le maire de Carcassonne est encore en fonctions. Nous ne parlons que pour mémoire des familiarités suspectes du préfet avec ce singulier fonctionnaire municipal : elles n'ont pourtant pas été démenties.

» Tout cela montre assez clairement quels sont les dessous du parti sur lequel s'appuie le cabinet actuel, quelles influences pèsent sur lui et par quelles gens sont gouvernés ceux qui nous gouvernent. »

Le *Mot d'Ordre* :

« Ils avaient bien raison d'hésiter ; ils avaient bien raison de ne pas vouloir interpeller.

» Mais pourquoi diable, puisqu'ils étaient convaincus qu'il allait faire une bêtise, n'ont-ils pas retenu M. Flourens ? Comment n'ont-ils pas eu assez d'action sur cet ancien ministre des affaires étrangères pour l'empêcher de mettre les adversaires du cabinet dans la plus fâcheuse posture ?

» En dehors du ministère actuel, il n'y a de possible qu'un cabinet formé d'éléments exclusivement modérés, et s'appuyant plus ou moins ouvertement sur la droite. Il faut choisir: M. Floquet a eu mille fois raison de le dire.

. . . .

» C'est partie remise, dit-on ; on verra à la rentrée. Ce n'est pas si sûr que cela. J'ai idée que, quand ils auront tâté l'opinion du pays, les plus échauffés parmi les intransigeants du centre reviendront très assagis. »

L'*Autorité*, le *Figaro*, la *Justice* et le *Rappel* se bornent à rendre compte de la séance, sans consacrer à celle-ci d'article spécial

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du 3 juillet

Présidence de M. MÉLINE, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre prend en considération une proposition de M. Lefèvre, relative aux droits civils de la femme.

Divers objets

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1887 et 1888, et l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Le projet est adopté par 308 voix contre 67.

Crédits d'occupation

A la majorité de 310 voix contre 10, la Chambre adopte ensuite le projet de loi portant ouverture au ministère des colonies, de crédits supplémentaires se montant à 1 622,665 francs pour les dépenses de l'occupation militaire de Diégo Suarez.

INTERPELLATION DE M. FLOURENS *sur l'affaire de Carcassonne*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Flourens une demande d'interpellation sur les faits qui ont motivé l'ordre du jour du Sénat du 24 juin dernier. (Protestations à l'extrême-gauche. Cris : *à un mois*.)

M. le baron Dufour. — Renvoyez à un mois. (Agitation prolongée).

M. le Président du Conseil. — Je suis à la disposition de la Chambre, je demande la discussion immédiate. (Bruit prolongé. Exclamations.)

M. Cunéo d'Ornano. — Ne touchez pas à l'assiette au beurre ! (Rires).

M. Flourens. — Vendredi dernier, M. Marcou a interpellé *le ministre de la justice* sur le déplacement du substitut du procureur de la République à Carcassonne et sur son envoi en disgrâce à Lorient, par mesure disciplinaire.

Il n'y a pas lieu de revenir sur les motifs qui ont inspiré cette mesure.

La question est jugée par la discussion du Sénat et par l'ordre du jour voté par lui. (Bruit à gauche.)

Deux faits ressortent toutefois de cet incident qui intéressent le respect de la loi et la sincérité du suffrage universel.

Voix à l'extrême-gauche. — « Pas dans les Hautes-Alpes ».

De ces faits qui n'ont pas été contestés, il résulte qu'un fonctionnaire a résisté aux ordres de la justice de manière à provoquer une émotion dans la rue.

M. le préfet de l'Aude a eu avec ce fonctionnaire une intimité compromettante. (Bruit. — Exclamations.)

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre contre ces deux fonctionnaires après celles qu'il a prises contre le magistrat qui a rempli son devoir avec fermeté ?

Il importe de rassurer la conscience publique émue de ces abus de pouvoir et de cettte falsification du suffrage universel. (Nouveau bruit).

Réponse de M. Floquet

M. Floquet. — Je remercie M. Flourens de la sollicitude pour le libre et pure exercice du suffrage universel. (Rires ironiques).

Sans entrer dans le détail de ce qui s'est passé dans une autre assemblée, parce que ce ne serait pas constitutionnel. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche), je veux rectifier des faits dont l'honorable ministre de la justice n'avait pas connaissance.

On a demandé comment le maire n'avait pas été révoqué au mois d'octobre 1887.

M. Jourdanne, comme premier adjoint, procédait à des élections municipales, il n'y avait qu'une liste.

Pour éviter le 2e tour de scrutin auquel pouvaient donner lieu les abstentions, M. Jourdanne a eu la coupable pensée de forcer les bulletins. (Exclamations à droite.)

Il a été pour ce fait condamné à un mois de prison.

Le jugement a été confirmé par la Cour le 23 mars 1888.

Le 27 mars, M. Jourdanne était révoqué.

Le conseil municipal a été dissous, une commission municipale a été nommée.

Il n'est pas exact qu'elle ait été composée d'amis intimes de M. Jourdanne.

Au élections générales, le 6 mai, il y avait plusieurs listes en présence.

Pour le 13 mai, une conciliation se fit entre ces diverses listes, et c'est le conseil municipal ainsi composé qui a nommé M. Jourdanne maire.

Le gouvernement n'avait pas le droit de prononcer une seconde révocation pour les faits intérieurs à l'élection, mais M. Jourdanne a été invité, malgré de pressantes démarches en sa faveur, à purger sa condamnation.

Mais il y avait lieu d'exécuter le jugement avec prudence, un certificat du médecin de M. Jourdanne, déclarait que celui-ci était atteint d'une angine catharrale qui l'obligeait à garder la chambre encore quinze jours.

Dans cette situation, le procureur de la République aurait dû s'arrêter.

Il n'a certainement pas commis un crime, mais il a commis une imprudence.

Que n'eût-on pas dit, si l'état du malade s'était aggravé à la suite de son arrestation ?

On a reproché au gouvernement de n'avoir pas révoqué le préfet qui avait maintenu ce maire.

Le préfet a reconnu son tort, mais il a expliqué qu'il a cru devoir se rendre à la prison, autant pour constater la véracité des bruits qui couraient que pour prendre quelques dispositions avec le gardien-chef. Il a offert une cigarette au détenu. (Exclamations. Bruits.)

Le fait n'a pas grande importance.

Est-ce qu'il y a là de quoi révoquer le préfet de l'Aude ? (Voix à droite : décorez-le).

Le préfet est entré dans l'administration avec l'appui des républicains modérés, et ce n'est pas seulement un bon fonctionnaire, il a été un héros pendant le choléra de Toulon. (Voix à droite : il n'a fait que son devoir).

Faut-il faire des lois nouvelles pour assurer le suffrage universel contre tout abus?

Il ne faut pas aller trop loin et donner à nos mœurs politiques une apparence de corruption qu'elles n'ont pas.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 4 juillet

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 20	3 0/0	.. ..	.. ..	83 32
.. ..	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 05
106 45	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 60
65 11/16	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	68 1/8
99 25	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	99 35
73 7/8	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	74 9/32
85 1/16	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	85 1/8
416 56	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	419 06
15 07	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	15 12
515 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	514 75
101 ..	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	101 68
83 7/8	Russe 1880	.. ..	.. ..	83 7/8
521 50	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	521 ..
	Sociétés de Crédit			
3530 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3530 ..
466 25	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	467 50
776 25	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	768 75
357 50	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	360 ..
1380 ..	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1365 ..
125 62	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	123 12
580 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	580 ..
453 75	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
457 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	452 50
525 31	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	545 ..
	Chem. de f. Franc.			
1576 25	Nord act.	.. ..	.. ..	1575 ..
1258 75	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1262 50
780 ..	Est »	.. ..	.. ..	785 ..
900 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	910 ..
1330 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	.. ..
1171 .	Midi »	.. ..	.. ..	1175 ..
	Sociétés diverses			
2168 75	Suez	.. ..	.. ..	2172 50
1322 50	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1327 50
767 50	Voitures	.. ..	.. ..	768 ..
1100 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1103 75
465 62	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	448 75
235 ..	Panama	.. ..	.. ..	291 25
	Obligat. Foncières			
519 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	517 ..
103 50	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	103 ..
.. ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
520 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	507 50
492 .	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	491 ..
389 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	390 ..
478 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	419 ..
482 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	482 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 25	Nord	.. ..	.. ..	407 ..
395 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	396 ..
383 50	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	380 ..
399 50	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	398 50
400 50	Orléans	.. ..	.. ..	400 50
398 25	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	396 ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
389 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	388 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
266 25	Saragosse	.. ..	.. ..	267 50
	Obligat. des Villes			
531 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	530 50
524 50	— 1865	.. ..	.. ..	525 ..
412 ..	— 1869	.. ..	.. ..	413 ..
402 50	— 1871	.. ..	.. ..	401 ..
.. ..	— 1875	.. ..	.. ..	518 ..
518 ..	— 1876	.. ..	.. ..	517 50
390 50	Marseille	.. ..	.. ..	391 ..
104 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	103 ..
98 50	Lyon	.. ..	.. ..	982 5
105 50	Lille	.. ..	.. ..	105 50
48 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 ..
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 4 juillet

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	115 50	116 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	400 50
Armentières 1886	.. ..	478 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	107 50
Département du Nord	105 25	105 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce)	.. ..	570 ..
— » act. nouv.)	.. ..	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	.. ..	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	295 ..
Caisse Platel et Ce	.. ..	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.. ..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	.. ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3255 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	465 ..	455 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 4 Juillet 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 05 .I.	3 0/0	83 25 .I.
81 .. .I.	3 0/0 amortissable	.. .. .I.
85 75 .I.	4 0/0	86 10 .I.
106 .. .I.	4 1/2 0/0 1883	106 50 .I.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

L'état de santé de M. Chevreul

La santé de M. Chevreul a donné, ces temps derniers, quelques inquiétudes. L'illustre savant s'affaiblit. Il est fréquemment obligé de s'aliter, il eut encore monter un escalier. Aussi se dispense-t-il d'aller à l'Académie des sciences avec la même régularité qu'autrefois, l'escalier qui mène à la salle des séances ayant deux étages.

Telles sont les nouvelles communiquées hier à ses collègues par le président de M. Janssen.

Un scandale au Palais de Justice de Lyon

Lyon, 4 juillet.— Un scandale vient de se produire au palais de justice de Lyon à propos d'un incident d'audience entre deux avocats.

Me Lavigne, avocat, adjoint au maire de Lyon, a souffleté dans la salle des Pas-Perdus du palais de justice, M. Faugier, avocat, qui appartient au parti opportuniste.

Me Faugier répondit par un violent coup de canne qui fit une blessure au visage de Me Lavigne. Une véritable scène de pugilat eut lieu ensuite entre les deux avocats.

Le conseil de l'ordre est saisi de cette affaire qui cause un grand scandale ici.

Un incendie à Rouen. — Une femme brûlée vive

Un incendie a eu lieu, dans la nuit de lundi à mardi, à Rouen, rue des Fossés-Saint-Louis, 8, dans une maison contenant des garnis. Au rez-de-chaussée se trouvait une épicerie tenue par M. Forfait, qui habitait le premier étage avec sa femme et ses enfants.

Un passant voyant sortir des flammes du magasin a donné l'alarme. Mais l'escalier était en feu les habitants ne pouvaient sortir. Les uns se jetèrent par les fenêtres, sur des matelas, les autres se sauvèrent par les toits. Les pompiers ont sauvé trois locataires. Mais une femme âgée de cinquante ans, Mme Becquet, journalière, a été retrouvée hier matin, carbonisée dans les décombres.

L'assassin de Marie Aguétant. — L'instruction judiciaire. — Le bracelet révélateur. — Un important témoin.

M. Guillot, juge, tient son instruction de plus en plus secrète : il est difficile de connaitre à quel point en est l'enquête.

On annonce néanmoins que dans quinze jours tout sera terminé. C'est par le plus grand des hasards que l'histoire suivante nous est parvenue hier :

Au moment de son arrestation, la fille Leforestier, celle qui dénonça Prado, ainsi que Marie Couronneau, « comtesse de Linska, » déposa entre les mains du juge un bracelet orné de brillants en lui disant : voici la preuve de mes déclarations.

Ce bracelet a appartenu à Marie Aguétant. Il lui a été volé par l'assassin; or ce bracelet m'a été donné par Prado.

M. Guillot fit extraire, de Mazas, l'inculpé et lui demanda s'il connaissait le bijou :

— Oui, répondit Prado, c'est moi qui l'ai donné à ma maîtresse, Marie Leforestier.

— On m'affirme cependant qu'il a appartenu à Marie Aguetant.

— C'est un mensonge, répondit brusquement Prado, je l'ai acheté à l'étranger.

Il donna une adresse, mais l'indication fut reconnue fausse.

Le juge sut bientôt, par suite d'une enquête très précise, que le bracelet avait réellement disparu de chez Marie Auguetant.

Comme on le voit, la nouvelle charge qui pèse sur l'inculpé est presque concluante.

La tuberculose chez l'homme et chez les animaux

Du 25 au 31 juillet doit avoir lieu, à Paris, le Congrès pour l'étude de la tuberculose chez l'homme et chez les animaux.

A ce Congrès seront représentées par leurs délégués : l'Académie des sciences ; — les Académies de médecine de Paris, de Turin et de New-York ; les Sociétés médicales des hôpitaux de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Boulogne-sur-Mer, de l'Yonne, de Liège, de Bristol, de Glascow ; la Société de chirurgie et la Société anatomique de Paris ; la Société anatomo-clinique de Lille, et un grand nombre de Sociétés vétérinaires.

Insultes à l'uniforme allemand

Strasbourg, 4 juillet. — Edouard Sch..., né en 1886, conseiller municipal à Weiller, est accusé d'avoir offensé l'uniforme allemand en appelant trois gardes forestiers : « Chauves-souris, » et en disant que le général Boulanger saurait bien enlever ces chauves-souris, lorsqu'il viendrait reprendre l'Alsace-Lorraine.

Les gardes-forestiers portent, sur leurs chapeaux, l'aigle impérial; c'est de ces aigles que parlait Sch..., en disant chauves souris.

Les témoins, cités dans cette affaire, sont au nombre de quatorze.

Le procureur impérial prononce un réquisitoire très sévère et requiert, contre l'accusé, une peine de trois mois de prison.

Après une courte délibération, le tribunal correctionnel de Mulhouse, dans son audience du 2 juillet, condamne Sch..., à un mois de prison et aux dépens.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

L'interpellation de mardi et le Sénat

Paris, 4 juillet. — Il serait superflu de nier l'impression fâcheuse qu'a produite, sur le Sénat, la charge à fond poussée à plusieurs reprises, hier, à la Chambre par M. Floquet contre la haute assemblée.

Les opportunistes du Luxembourg dans l'intérêt supérieur de leur plan politique avaient allègrement pris leur parti de l'échec qu'ils savaient leur être réservé à la suite de l'interpellation Flourens. Ils ne se cachaient pas pour dire même combien une victoire à l'heure actuelle leur serait désagréable.

Mais les attaques dirigées contre le Sénat, attaques faisant pressentir une proposition de revision destinée à briser cette assemblée, ont piqué au vif les sénateurs qui vont dès maintenant préparer de concert avec les opportunistes de la Chambre, la grande bataille qui doit écraser le ministère Floquet et dont la conséquence probable sera la dissolution de la Chambre accordée d'emblée à un cabinet nettement opportuniste, prêt à faire des élections dans ce sens.

Les vacances qu'on croit commencer vers le 12 juillet seront mises à profit pour que la lutte engagée sur toute la ligne comble les vœux des partisans de MM. Ferry, Ribot etc.

Le prince de Cobourg. — La visite de Guillaume II au Czar. — Les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Londres, 4 juillet. — Le *Standard* reçoit une dépêche de Berlin, parlant du bruit qui s'est répandu que la Russie ne demanderait pas la déposition du prince de Cobourg s'il acceptait un général russe comme ministre de la guerre.

Cette dépêche dit que c'est un simple ballon d'essai de la Russie.

Le *Standard* dit que l'Autriche n'accepterait pas une pareille combinaison.

Le *Standard* croit que la visite de Guillaume, à Saint-Pétersbourg, n'aura pas d'autre résultat qu'une simple trêve dans les différends de l'Allemagne et de la Russie

Le *Standard* dément que les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne soient devenues moins cordiales.

M. le comte Herbert de Bismarck fera prochainement un nouveau voyage en Angleterre.

L'empereur et l'impératrice de Russie dans l'Ile Gabo

St-Pétersbourg, 4 juillet. — L'empereur et l'impératrice sont partis, hier, pour l'Ile Gabo.

Embarquement de trois cents condamnés pour la Nouvelle-Calédonie

Alger, 4 juillet. — Le transport l'*Orne*, venant de Toulon, est arrivé ce matin, où il va embarquer trois cents condamnés pour Nouméa.

Adresses de félicitations à M. Floquet

Paris, 4 juillet. — M. Floquet a reçu, hier, de nombreuses adresses de félicitations des Conseils généraux, municipaux, loges maçonniques.

Le nouveau secrétaire général de la Banque de France

Paris, 4 juillet. — La *France* croit savoir que M. Billotte, inspecteur des succursales de la Banque de France, est désigné pour remplacer M. Carré, comme secrétaire général.

L'élection de la Dordogne

Paris, 4 juillet. — On lit dans le *Pays* de ce soir :

« Le *Gaulois* et le *Figaro* ont annoncé, hier, le désistement de MM. le général du Barail et Thirion-Montauban, en faveur de M. Taillefer, bonapartiste. Jusqu'à présent, aucune lettre n'est venue confirmer cette nouvelle.

» Nous croyons savoir que certains engagements auraient été pris par les tenants de la candidature Thirion-Montauban, vis-à-vis du Comité central impérialiste de Paris. Ces engagements sont-ils tenus à l'heure actuelle ?

» C'est ce qu'il faut éclaircir.

» Nous apprenons que le général du Barail est resté en dehors de toutes les négociations de ces derniers jours et demeure prêt aujourd'hui comme hier à soutenir la lutte. »

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.